

> Vous les côtoyez dans votre vie quotidienne...

Moulin Roty	Snat
Chèque Déjeuner	Trielec (magasin Expert)
Les Relais	Coop Habitat Bretagne
Titi Floris	Alternatives économiques

> vous visitez les monuments qu'elles ont construits ou restaurés...

Le Stade MMArena au Mans, travaux de plomberie, sanitaires, climatisation et traitements de l'air par la Scetec.

Le Centre Hospitalier Pôle Mères / Enfants à Lisieux où sont intervenues la CMEG sur le gros œuvre et La Fraternelle pour la partie menuiserie.

> vous utilisez les infrastructures qu'elles ont mises en place...

La conception de pièces de sécurité pour la partie roulante des tramways, TGV ou métro en France et en Europe par les Aciéries de Ploërmel.

L'aménagement de la piscine des Gayeulles de Rennes par Créabois.

Le système de chauffage de l'Aéroport Charles de Gaulle mis au point par ACOME.

> vous travaillez avec elles, elles sont vos prestataires...

Mateloc	Cajev
Scopic	La Laborieuse
IOV Communication	Macoretz
Texto	PPRV

... toutes ces entreprises fonctionnent sur le modèle coopératif.

Elles sont plus de **2 000 en France** et représentent près de **40 000 emplois**.



Nous contacter

Accompagnement à la création d'entreprise

UNION REGIONALE DES SCOP DE L'OUEST

7 Rue Armand Herpin Lacroix
CS 73902 - 35039 Rennes Cedex
tél. 02 99 35 19 00 - fax 02 99 35 05 15
urouest@scop.coop
www.les-scop-ouest.coop

Antenne Nantes

42 Rue des Hauts Pavés
44000 Nantes

Antenne Caen

12 Rue Alfred Kastler
14000 Caen

**CREEZ
VOTRE ENTREPRISE
EN SCOP**

La réussite par
l'implication de chacun



la démocratie nous réussit

lescop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES
OUEST

CRÉER SON ENTREPRISE EN SCOP

La réussite par l'implication de chacun

Un projet collectif et démocratique

Dans une Scop, le capital appartient majoritairement aux salariés qui contrôlent ainsi leur entreprise.

Chaque associé dispose d'une voix aux Assemblées Générales, quel que soit le montant du capital qu'il détient.

Le gérant d'une Scop bénéficie automatiquement du régime social des salariés.

Une part des bénéfices reste chaque année dans l'entreprise, renforçant ainsi sa stabilité financière.

Dans une Scop, l'équipe est impliquée dans le projet d'entreprise.

Un partage équitable des richesses

Dans une Scop, les bénéfices profitent d'abord à ceux qui y travaillent et à la consolidation de l'entreprise.

Les bénéfices sont répartis entre :

- > les salariés, sous forme de participation (en moyenne 40% des bénéfices),
- > l'entreprise, sous forme des réserves qui assurent la pérennité de l'entreprise,
- > les associés, sous forme de dividendes.

Dans ce cadre légal, les salariés-associés décident eux-mêmes des règles de répartition de leur coopérative.

La force d'un réseau

Spécialiste de la création d'entreprise sous forme coopérative, le réseau Scop vous assure :

Des conseils d'experts,

- > diagnostic du projet, expertise métier et montage juridique et financier,
- > appui administratif pour vous permettre d'endosser plus facilement le rôle de gérant,
- > mise en place d'outils pratiques pour la gestion quotidienne de votre Scop,
- > suivi tout au long de la vie de votre société,
- > formations à finalités coopératives.

Des partenaires financiers,

Des rencontres entre dirigeants pour partager expériences, réflexions et projets.



En bref : une SCOP ?

- > une société commerciale : SA ou SARL,
- > dans n'importe quel secteur d'activité,
- > des salariés associés majoritaires,
- > un fonctionnement démocratique (1 personne = 1 voix),
- > une juste répartition du résultat entre salariés, associés et entreprise,
- > des réserves impartageables garantissant la pérennité de l'entreprise.